

SÉCHERESSE, QUELLES STRATÉGIES D'ADAPTATION ?

Paroles d'acteurs
et propositions de la FNCCR

ÉDITO

Hervé Paul, Vice-président de la FNCCR référent « cycle de l'eau »



La sécheresse est évidemment un sujet d'actualité incontournable pour l'ensemble de la société et notamment les collectivités en charge des services publics de l'eau. Après une année 2022 particulièrement difficile sur la quasi-totalité du territoire métropolitain, ainsi qu'à la Réunion, nous avons entamé l'année 2023 par un hiver historiquement sec avec 32 jours consécutifs sans pluie, et une **sécheresse prononcée en Guadeloupe, en Martinique et qui se poursuit à la Réunion**. Au début de l'été 2023, **78 départements connaissent déjà des bassins ou nappes en vigilance, alerte voire crise sécheresse**.

La **connaissance des prélèvements, des ressources et de leurs évolutions prévisibles**, sont un préalable incontournable à une bonne gestion de l'eau et à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, à court terme pour faire face aux urgences, et à moyen et long terme pour adapter nos usages et nos infrastructures à la ressource qui sera disponible.

Les élus des collectivités sont en première ligne pour **protéger les ressources en eau, organiser et anticiper un partage « acceptable » de l'eau**, et le cas échéant, participent à la priorisation entre de multiples enjeux y compris au sein de la sphère publique locale : Y aura-t-il assez d'eau pour le futur lotissement ou la future zone d'activité ? La station d'assainissement est-elle suffisamment dimensionnée ? Les habitants et les touristes pourront-ils continuer à se baigner dans les lacs ou se promener sur ces berges ? Autant de questions clés auxquelles il faut répondre.

Pour cela, il est indispensable de **décloisonner les approches dans l'élaboration des politiques publiques**, aux échelles **locales** mais aussi **nationale**, afin de les rendre cohérentes et compatibles avec les ressources en eau disponibles. Autant que possible, il faut favoriser des projets multi-bénéfices, notamment en déployant des solutions fondées sur la nature.

Ce sont autant de sujets qui ont réuni la Fédération, l'ensemble de ses membres, et ses partenaires à l'occasion d'un forum le 1^{er} juin 2023. Ce document revient sur les propositions de la FNCCR et les échanges et retours d'expériences dont elles ont fait l'objet à cette occasion.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR ANTICIPER LES PÉRIODES DE SÉCHERESSE

Pour atténuer les crises sécheresse et leurs impacts, en particulier les tensions sur le partage de l'eau entre usages, il est indispensable de **renforcer la connaissance** des prélèvements, usages et restitutions, de rendre ces données accessibles et compréhensibles, et de les partager. Et il est inévitable, en parallèle, de **tendre vers une maîtrise réelle des prélèvements** qui ne sera possible qu'à travers un meilleur encadrement des prises d'eau, puits et forages privés.

RENFORCER LA CONNAISSANCE ET L'INFORMATION

Si un volume conséquent de données sur l'état de l'eau est aujourd'hui disponible, les connaissances sur les prélèvements, les usages et les restitutions des usages sont quant à elles très insuffisantes et imprécises, notamment dans l'industrie et l'agriculture, de même que le recensement des prélèvements des puits et forages privés. Un **déficit d'information**, une **technicité des données** et un **manque de transparence** qui conduisent à une gestion déséquilibrée et inéquitable de la ressource entre les différents usages. **Pour répondre à ces problématiques, la mise en œuvre d'un suivi dynamique et d'une gestion opérationnelle s'impose pour gérer et anticiper les situations de sécheresse.**

Elle sera rendue possible par :

- l'acquisition et la transmission des données sur un pas de temps au moins hebdomadaire sur les milieux aquatiques, les prélèvements et les restitutions ;
- le développement du télélevé là où c'est pertinent ;
- la standardisation des modèles de données et l'interopérabilité des équipements d'acquisition, de transmission et de traitement de données ;
- la création d'outils numériques de type Hypervision pour rendre accessible les informations de base et de synthèse.

Des schémas et bases de données existent déjà mais gagneraient encore à être complétés et standardisés afin de favoriser le partage et la valorisation de leur contenu.

Des outils **pédagogiques peuvent être conçus pour vulgariser les informations** auprès des acteurs et usagers, afin d'améliorer ainsi leur appréhension de la ressource, de ses usages et de ses vulnérabilités. Autant de solutions rapides et efficaces, propices à une meilleure anticipation des crises et à une graduation des mesures prises pour atténuer la pénibilité de ces situations pour les usagers.



Patricia Blanc,
Inspectrice Générale de l'environnement
et du développement durable



Felix Billaud,
Hydraulicien modélisateur
coordonnateur AquaVar, Régie Eau d'Azur

« *Un cadre existe mais on peut franchir un cap, notamment sur la prévision des étiages, on va avoir besoin de connaître, avec quelques mois d'avance, les ressources dont on dispose. Il est nécessaire de connaître les besoins en temps réels. Cette connaissance des besoins, des prélèvements et des ressources va nous permettre d'améliorer notre anticipation. Dans quelques années, les prévisions seront beaucoup plus fines pour anticiper les événements* »

« *On a construit une interface offrant une visualisation de l'ensemble de nos données des champs captants sur la Basse Vallée. C'est ainsi qu'est né VigiSec, une plateforme qui permet de visualiser les informations en temps réel, d'exploiter différentes bases de données plusieurs fois par jour pour actualiser l'information et d'harmoniser la connaissance disponible avec des moyennes, à la semaine ou au mois. L'objectif est aussi de construire des indicateurs accessibles et des interprétations simplifiées des données pour faciliter la prise de décision, prioriser les actions, identifier les zones sensibles.* »



ATTEINDRE UNE MAÎTRISE RÉELLE DES PRÉLÈVEMENTS

Actuellement, la connaissance des prélèvements d'eau dans chaque territoire est bien trop lacunaire pour gérer efficacement les ressources en eau en période de crise.

En particulier, les **prélèvements des petits mais nombreux puits et forages privés** échappent en grande majorité à tous les services d'eau et de l'Etat. Il est impossible de quantifier le phénomène avec précision puisque seule une proportion infime de ces ouvrages a été déclarée.



Guillaume Choisy,
Directeur Général de
l'Agence de l'eau
Adour-Garonne



Les précédentes sécheresses nous ont fait prendre conscience qu'il faut disposer d'un outil connecté, répertoriant l'ensemble des usages et des ouvrages, y compris les interconnexions, pour être réactifs.



Benjamin Lopez,
Chercheur au BRGM



Une connaissance fine des prélèvements est essentielle pour conceptualiser et modéliser à l'échelle territoriale l'évolution de la ressource en eau et anticiper des sécheresses saisonnières.



Jusqu'à présent, le système de déclaration par les propriétaires des puits et forages domestiques a été inefficace. Les récentes modifications législatives vont imposer aux entreprises qui réalisent ces forages une certification, et leur a transféré l'**obligation de déclarer tout nouveau forage réalisé**. Un décret doit venir préciser les modalités d'application de ces dispositions. En revanche, rien n'a changé pour les forages existants qui alimentent intégralement ou complètent l'approvisionnement en eau des parcelles et des logements : l'immense majorité d'entre eux n'est toujours pas déclarée. Leur réalisation, l'absence de connexion avec le réseau d'eau potable et le respect des restrictions en période de sécheresse ne sont donc pas contrôlés. Et s'il y a rejet dans le réseau public de collecte des eaux usées, les volumes correspondants échappent également à la facturation des redevances d'assainissement collectif.

Quoiqu'il en soit, **même déclarés, il n'existe toujours pas d'obligation de comptage des volumes prélevés**.

Pour répondre à ces problématiques, l'accès à l'information par les services d'eau et d'assainissement doit être facilité. À moyen terme, il est indispensable de :

- recenser et régulariser tous les puits et forages existants ;
- instaurer des sanctions pour les propriétaires n'ayant pas régularisé la situation de leur forage, à fortiori s'ils rejettent les eaux usées dans le réseau public ;
- sanctionner les entreprises certifiées qui ne déclareraient pas les forages réalisés par le retrait de leur certification et une amende ;
- renforcer les obligations de comptages des prélèvements et de déclarations des volumes prélevés de façon hebdomadaire ;
- réviser les obligations déclaratives et procéder notamment à l'abaissement du seuil de déclaration IOTA à 1 000 m³ ;
- cartographier et créer une base de données actualisée des puits et forages, pour rendre les données accessibles.

Améliorer la connaissance et le partage de l'information et atteindre une réelle maîtrise des prélèvements, c'est se donner les moyens d'anticiper les périodes de fortes sécheresses et gérer leur répétition. Cela permettrait également de planifier une gestion pérenne des ressources en eau et de mieux anticiper les crises pour garantir l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.



Hervé Paul,
Vice-président de
la FNCCR référent
« cycle de l'eau » et
de la Métropole
Nice Côte d'Azur



Tout ouvrage de prélèvement d'eau devrait être équipé d'un outil de télérelevé.



FAIRE DE L'EAU UNE VÉRITABLE MATRICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Urbanisme, aménagement, agriculture, alimentation, énergie, industrie... Depuis des siècles, les territoires riches en eau se sont développés autour de cette ressource. L'eau est un **prérequis au développement économique local**, elle est la **clé de l'ensemble des politiques publiques**. Elle est aussi devenue une ressource invisible depuis sa disponibilité au robinet et jusqu'à peu, elle était considérée comme une ressource infinie. C'est pourquoi, les projets territoriaux prennent rarement en considération la capacité du territoire à fournir une eau en quantité et en qualité suffisante.

Les politiques publiques sont encore trop souvent pensées en silo et l'eau rarement intégrée dans la réflexion en amont. **La ressource en eau (en quantité et en qualité suffisante) est à la fois indispensable à la réalisation de nombreuses activités humaines, et fortement impactée par ces mêmes activités, alors que cette interdépendance est encore peu prise en compte lors de l'élaboration des projets.**



Danielle Mametz,
Vice-présidente de la
FNCCR et du SIDEN-SIAN,
Présidente du SCoT Pays
Cœur de Flandre

« Partir de la disponibilité de la ressource et ensuite se partager l'eau en fonction des besoins pour l'urbanisme, l'agriculture, le développement économique : c'est sur cette base qu'on devrait bâtir tous nos projets. »



Elmano Martins,
Président de la CLE du SAGE
Sèvre Niortaise Marais
Poitevin, Vice-Président
de la Communauté
d'Agglomération du Niortais,
administrateur de la FNCCR

« Comment politiser la question de l'eau ? Il faut des élus et des concitoyens, tous prêts à écouter. Il faut savoir communiquer, expliquer ce que l'on veut faire, en mettant en avant les problématiques territoriales. »



Nicolas Juillet,
Président du SDDEA,
administrateur de la
FNCCR

« Il faut vraiment que les élus se réapproprient la gestion de l'eau. On peut déléguer le service public mais les aspects politiques ne se délèguent pas. Ce n'est pas la mission du délégataire de s'occuper de la cohérence des politiques territoriales par rapport aux capacités de la ressource en eau et aux problématiques d'érosion, de ruissellement, ou encore d'infiltration. »

INTEGRER LES ENJEUX DE L'EAU DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Les politiques d'aménagement et de développement économique du territoire et la ressource en eau disponible sont en interdépendance forte. Si de nombreux outils de planification et de concertation existent (SCoT, PLU(i) PTGE, SAGE, contrats de milieu) pour encadrer les usages du sol (formidable filtre et réservoir) et de l'eau, ses enjeux et sa gestion restent insuffisamment pris en compte dans les faits. Ainsi, des projets de développement démographique, industriel, touristique etc. du territoire sont encore conçus sans tenir compte des ressources en eau disponible au détriment des usages actuels de l'eau et des milieux, et même de leur propre viabilité...

Il est désormais nécessaire de dépasser les approches techniques et les procédures administratives pour mieux prendre en compte les stratégies de gestion et préservation des ressources en eau en amont de l'élaboration des autres politiques publiques territoriales comme nationales.

La crise sécheresse que nous traversons depuis 2022 a permis une prise de conscience collective de la rareté de l'eau. Ce contexte favorable ouvre la voie de la transversalité, et rend essentiel de :

- faciliter l'accès aux connaissances et la formation de l'ensemble des acteurs ;
- permettre aux groupements de collectivités exerçant une compétence dans le domaine de l'eau d'être associés, s'ils le souhaitent, à l'élaboration ou la révision des PLU(i).

- développer et valoriser les outils et démarches permettant d'améliorer l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (ex : ateliers sur l'eau organisés à l'occasion de l'élaboration ou la révision d'un SCoT)

- renforcer la représentation des élus de l'aménagement et de l'urbanisme dans les CLE (avec un représentant de SCoT et un représentant de PLU)

C'est en acculturant et sensibilisant les acteurs de l'aménagement aux enjeux de l'eau qu'il sera possible d'en améliorer la gestion et la préservation.

Hervé Gillé,
Sénateur de la Gironde



« Il faut oser faire du SCoT un vrai projet de territoire ; des SCoT intégrateurs, avec une approche partagée des ressources et de la manière d'accueillir les nouvelles populations. Il faut aller encore plus loin et intégrer des stratégies de préservations des zones humides, des bandes enherbées, et tout ce qui permet la perméabilité des sols. Cela permet de décliner les politiques des SAGE dans les territoires, puis dans les PLU, les PLU(i) de manière très forte. »



Danielle Mametz,
Vice-présidente de la FNCCR
et du SIDEN-SIAN, Présidente
du SCoT Pays Cœur de Flandre

« Partager les enjeux du SAGE en amont de la construction du SCoT a nécessité de très nombreuses réunions. D'abord, une véritable acculturation des acteurs de l'eau aux enjeux d'aménagement du territoire a été nécessaire, ainsi que la prise en compte de la disponibilité de la ressource. Puis, nous avons changé de paradigme : accompagner la construction d'un document d'urbanisme en amont, et non plus vérifier sa conformité avec le SAGE. »

MIEUX ORGANISER LA CONCERTATION POLITIQUE

Indispensables pour inclure l'ensemble des acteurs locaux, les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)**, **principales instances politiques de concertation**, permettent une gouvernance de l'eau acceptée et partagée. Essentielles, ces instances souffrent néanmoins d'un manque d'agilité et de réactivité.

La proposition de la FNCCR de doter chaque sous-bassin versant d'une instance de dialogue et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource d'ici 2027 a abouti dans le Plan Eau. La modernisation annoncée des SAGE devrait également donner plus de moyens pour mettre en place ces projets de territoire.

Il demeure néanmoins nécessaire de :

- prendre en compte les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau dans les projets politiques de territoire et dans les stratégies de partage de la ressource ;
- renforcer les moyens alloués par les agences de l'eau à l'animation et au pilotage des instruments de gestion territoriale de l'eau.

L'animation est un levier essentiel pour mobiliser l'ensemble des acteurs. C'est en impliquant les acteurs territoriaux pour améliorer la conciliation, que la gestion de l'eau deviendra plus participative, démocratique et mieux acceptée.



Nils Ferrand,
Chercheur à l'INRAE

« Il s'agit de replacer des arènes territoriales où l'eau sera un point d'entrée dans les questions de territoires, comme c'est le cas théoriquement dans les PTGE, lorsqu'ils sont inclusifs et réellement mis en place, afin de questionner le devenir du territoire dans une stratégie territoriale d'ensemble. »



Michel Demolder,
Président de la
Commission Locale de
l'Eau du SAGE Vilaine
et de la collectivité Eau
du Bassin Rennais

« Lors de la dernière révision du SAGE, on a souhaité sensibiliser le public aux questions de l'eau, mais aussi écouter ce que le public a comme idée. On a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour réaliser une enquête auprès du public afin que chacun donne son avis dans le cadre de cette révision du SAGE. On attendait un millier de réponse, on en a reçu environ 3600. Une participation importante donc, sur un questionnaire assez conséquent d'environ 30 minutes. Le panel : 70% des personnes en activité, 20% de retraités, 10% de lycéens et 72% des répondants n'avaient aucun lien avec l'eau. Les élus doivent aller plus loin : à la suite de cette enquête, cinq ateliers ont été organisés sur le territoire avec près de 350 personnes inscrites. »

Hervé Gillé,
Sénateur de la
Gironde



« Aborder les projets par l'angle du multi-usages avec un regard croisé des enjeux sur les territoires permettra de réunir l'ensemble des parties-prenantes, et de créer les conditions d'un meilleur partage. »

Intégrer l'eau en amont de tout projet de territoire, c'est favoriser un juste équilibre entre les politiques d'aménagement et le bon état quantitatif et qualitatif des ressources en eaux et des milieux aquatiques. C'est aussi se donner la capacité de changer de modèle et faire de l'eau une véritable matrice des politiques publiques.

ÉCONOMISER ET PRÉSERVER LA RESSOURCE

Si l'anticipation des sécheresses est indispensable pour gérer les restrictions et éviter les ruptures, **des mesures structurelles de sobriété, sans regret, permettront d'atténuer la fréquence et la gravité des crises à venir.** Ces mesures nécessitent néanmoins des moyens d'accompagnement importants qui devront s'adapter à chaque usage.

Parmi elles, des actions de communication régulières et annuelles permettront d'influencer les comportements et mobiliser tous les usagers. Pour être efficaces, **elles devront être pédagogiques, personnalisées en fonction de chaque typologie d'usagers et fournir un mode d'emploi des éco-gestes à leur portée.** Elles devront être élaborées en concertation avec les différentes parties concernées (notamment collectivités et groupements) et déclinées par cible et par territoire.

Outre l'accompagnement aux changements de comportements des consommateurs, d'autres leviers sont envisageables pour contribuer aux objectifs de sobriété et de reconquête de la qualité de l'eau : **après compteur restent parfois non réparés.**

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Les explications sont multiples : des relevés de compteurs trop peu fréquents, un manque de vigilance de l'abonné par rapport à ses consommations, ou bien des travaux tout simplement non réalisés en raison de leur complexité, de leur coût ou du désintérêt du propriétaire non-occupant qui ne supporte pas les coûts des surconsommations.

La réglementation devrait évoluer pour permettre aux collectivités d'adopter certaines mesures d'incitation aux économies d'eau et a fortiori d'éviter les gaspillages, comme :

- la possibilité d'interrompre ou de réduire le débit en cas de fuite non réparée, que la facture soit ou non payée ;
- la mise à la charge des propriétaires bailleurs, et non des locataires, les surconsommations d'eau en cas de fuites non réparées relevant de leur responsabilité ;
- la mise en place de moyens d'accompagnement des copropriétés en difficulté dans l'identification et la réparation des fuites.

Pour appuyer ces mesures, il est nécessaire de donner aux gestionnaires d'eau potable, la possibilité de réaliser des travaux d'office de réparation des fuites sur le domaine privé après mise en demeure infructueuse, aux frais du propriétaire et sous sa responsabilité.

Par ailleurs, les mesures de lutte contre le gaspillage et d'économies d'eau devraient également porter sur l'intégration dans la RE2020 d'objectifs d'efficacité hydrique des bâtiments et s'accompagner du développement raisonné de l'usage des eaux non conventionnelles.



INTÉGRER LES ÉCONOMIES D'EAU DANS TOUT TYPE DE BÂTIMENT

Neufs ou existants, **tous les bâtiments peuvent être équipés de matériels hydro-économes**. Si le Plan Eau prévoit un accompagnement des habitants citoyens pour l'installation de kits et de récupérateurs d'eau de pluie, il est possible d'aller plus loin.

Dans les logements neufs, la modification de la RE2020 pourrait intégrer, à moyen terme, l'installation de l'ensemble de ces solutions pour toute nouvelle construction. Dans le cadre de la rénovation des logements, l'installation de ces équipements peut être accompagnée par l'octroi d'aides des collectivités, parfois déjà existantes.

Ainsi, pour parvenir à une réelle diminution des consommations d'eau dans les bâtiments, il est possible de :

- promouvoir l'installation de toilettes sèches, y compris en zones d'assainissement collectif ;
- intégrer dans la RE2020 des objectifs d'efficacité hydrique et rendre obligatoire l'installation de mousseurs à tous les points d'eau, ainsi que des chasses d'eau hydro-économes ;
- promouvoir la réutilisation des eaux grises et l'intégrer dans la prochaine RE ;
- rendre obligatoire un diagnostic des usages de l'eau dans chaque projet de création de bâtiments avec une réflexion sur la possibilité de réutiliser les eaux grises pour certains usages.
- rétablir le crédit d'impôt sur les installations de récupération d'eau de pluie, sous condition de déclaration en mairie, et l'étendre aux équipements permettant d'économiser ou recycler l'eau.

La croissance démographique rend complexe l'atteinte des objectifs de réduction des consommations. En parallèle de la sensibilisation des usagers et de l'évolution de leurs comportements, les équipements qui permettent de réduire la consommation d'eau sans impacter le confort sont une mesure sans regret.



Patrick Eisenbeis,
Chef de projet « Usage de l'eau et territoires », SMEGREG

« Grace à la politique d'économie d'eau mise en place par le SAGE Nappes Profondes de Gironde, grâce aux actions pour diminuer les fuites dans les réseaux, à l'ensemble des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires, et enfin au projet MAC'Eau, la Gironde a pu accueillir 300.000 habitants supplémentaires en 20 ans sans augmenter ses prélèvements dans le milieu naturel pour l'eau potable. »

« Le projet MAC'Eau, c'est plus de 80.000 kits hydro-économes distribués, près de 60.000 foyers équipés en Gironde et près de 80% des communes de Gironde touchées pour un résultat probant : 12% d'économie moyenne par foyer équipé d'un kit, entre 700.000 et 800.000m³ économisés par an et entre 0,11€ et 0,22€ / m³ économisés par an. »

RENFORCER LA QUALITÉ DES RESSOURCES

Face à une ressource de plus en plus limitée et menacée, une gestion globale et coconstruite de l'eau est un enjeu majeur. Elle doit permettre de **garantir un accès à l'eau équitable entre les territoires et les différents usages**. C'est l'objectif des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau), outil de diagnostic et de co-construction avec les acteurs territoriaux des actions à mettre en œuvre pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressources disponibles.

Maissi les PTGE traitent essentiellement de problématiques quantitatives, il est indispensable d'élargir leur champ d'actions aux enjeux qualitatifs.

Des objectifs de reconquête de la qualité des masses d'eau doivent être intégrés à leur élaboration, notamment :

- rendre obligatoire un plan de reconquête de la qualité de l'eau, lorsque des captages sensibles ou des masses d'eau « en état moins que bon » sont inclus dans le périmètre du PTGE ;
- conditionner l'octroi de financements publics à la définition d'une trajectoire vers le non-usage de produits phytosanitaires de synthèse et un plan d'actions précis avec la définition d'étapes intermédiaires pour atteindre cet objectif dans les aires d'alimentation de captages.

Pour s'assurer que les usages dépendant de critères de qualité de l'eau, tels que l'alimentation en eau potable, soient garantis, il est nécessaire de veiller à la préservation, et le cas échéant la reconquête de la qualité de l'eau dans la construction des stratégies de gestion et de partage de l'eau. Associé aux objectifs de la directive cadre sur l'eau et des programmes d'actions pour préserver les captages, le renforcement des PTGE sur le volet qualitatif sera un levier fort pour y parvenir.



Guillaume Choisy,
Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour Garonne

« Sur le Grand Sud-Ouest, ce sont 3 millions d'hectares de prairies naturelles, 7 milliards de m³ stockés, et plusieurs milliards de m³ qui sont restitués chaque été au milieu. Les zones humides constituent un volume indispensable pour sécuriser l'eau potable sur un bon nombre de territoires. »



Hervé Paul,
Vice-président de la FNCCR référent « cycle de l'eau » et de la Métropole Nice Côte d'Azur

« L'important c'est de délimiter la surface d'une aire d'alimentation de captages, de la sacrifier et de s'engager d'ici 2030 à ne plus épandre de produits incompatibles avec la préservation ou la restauration de la qualité de l'eau. L'objectif n'étant pas de ne plus produire mais de développer des cultures et des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement, et permettant aussi d'approvisionner le territoire local en produits alimentaires de qualité. »



RENFORCER LES CAPACITÉS DES AGENCES DE L'EAU ET APPLIQUER LES PRINCIPES POLLUEUR/PRELEVEUR-PAYEUR

Le dispositif des comités de bassin et des agences de l'eau a montré depuis longtemps sa pertinence pour développer la politique de l'eau et assurer la solidarité des usagers à l'échelle des grands bassins. Toutefois, les principes pollueurs-payeurs et préleveurs-payeurs sont loin d'être appliqués tant sur les redevances que sur les aides ; ainsi, les usagers des services publics d'eau et d'assainissement contribuent à plus de 80% du budget des agences de l'eau tandis que ces derniers ne reçoivent plus que de 35% des aides...

Si la FNCCR se félicite de l'augmentation du plafond mordant qui doit permettre de renforcer les capacités d'actions des agences de l'eau, elle tient à rappeler qu'un rééquilibrage des contributions et des aides s'impose. En particulier, la redevance pollutions diffuses doit être augmentée et élargie à de nouveaux micropolluants et microplastiques et une redevance sur l'artificialisation des sols doit être instituée afin de mieux prendre en compte les atteintes aux masses d'eau et à la biodiversité.



Hervé Paul,
Vice-président de la FNCCR référent « cycle de l'eau » et de la Métropole Nice Côte d'Azur

« Les usagers domestiques, professionnels et administratifs des services publics d'eau et d'assainissement contribuent aujourd'hui à plus de 82% du financement des agences de l'eau tandis que ces mêmes services ne bénéficient plus que d'à peine un tiers des aides. Les collectivités attendent de la réforme des redevances et des 12^{èmes} programmes des agences de l'eau qu'ils rééquilibrent les contributions et les aides en faveur des usagers des services publics d'eau et d'assainissement.

Cela n'est possible qu'à travers une réelle application des principes pollueurs-payeurs et préleveurs-payeurs et «eau et biodiversité payent eau et biodiversité». Il est d'ailleurs également nécessaire de rééquilibrer les contributions de l'eau et de la biodiversité par une taxe sur les atteintes à la biodiversité. Il en va du consentement à payer des usagers et plus généralement de la pérennité des agences et de la fiscalité de l'eau à laquelle nous sommes tous attachés. »

DÉVELOPPER UNE TARIFICATION INCITATIVE ET ÉQUITABLE

Dans un contexte de tension sur la ressource en eau, la baisse des consommations et par conséquent l'augmentation du prix du mètre cube facturé sont inéluctables.

À cet effet, il n'existe pas de « modèle » de tarification unique qui serait à la fois environnementalement incitatif, socialement juste et équitable, et économiquement viable. Ainsi, la tarification progressive, mise en avant dans le Plan Eau, n'est pas adaptée à tous les territoires et peut parfois n'être ni incitative, ni équitable, en tout cas lorsque le service ne dispose pas des informations sur les usages et usagers après compteurs.

Le choix de la politique tarifaire doit donc demeurer la responsabilité des collectivités locales, en fonction des enjeux de leurs territoires et de leurs usagers. À cet effet, un certain nombre de freins législatifs ou réglementaires doivent être levés et notamment :

- la tarification saisonnière sans attendre que les équilibres entre la ressource et les consommations d'eau soient rompus ;
- la tarification spécifique pour les "résidences secondaires" qui doivent contribuer équitablement au financement des services ;
- la juste prise en compte des ressources « alternatives » en eau (eau de pluie, sources, puits et forages privés) pour le calcul des redevances assainissement et la contribution aux coûts de dimensionnement de pointe des services ;
- la promotion des dispositifs de politique sociale de l'eau existants et un accès facilité aux données pour identifier ceux qui devraient pouvoir en bénéficier.

Plus généralement, l'élaboration puis la mise en œuvre de politiques tarifaires adaptées nécessitent que les services qui le souhaitent puissent également obtenir les données sur la composition de ménages.



Hervé Paul,
Vice-président de la
FNCCR référent « cycle de
l'eau » et de la Métropole
Nice Côte d'Azur

« **La tarification est un outil complexe à manier. Avant de modifier une structure tarifaire, un recul sur l'historique des consommations, et une connaissance très précise de la segmentation des consommations et des types de consommateurs sont nécessaires. Sans prendre en compte ces éléments, on peut avoir des effets opposés aux objectifs visés. D'une manière générale, il est désormais indécent de proposer des tarifs dégressifs aujourd'hui. La mise en place de tarification par tranches progressives suscite un certain enthousiasme et peut être un bon outil si on l'adapte bien aux typologies de consommateurs.** »



Faire converger le possible et le désirable, un projet politique autour de l'eau



S'adapter dès maintenant au changement climatique est incontournable, et anticiper les crises sécheresse est une urgence absolue. Nous pouvons créer un futur désirable, en combinant les solutions fondées sur la nature, la sensibilisation des usagers et l'usage des technologies lorsqu'elles apportent une réelle plus-value.

Le forum organisé par la FNCCR en juin 2023 fut l'occasion de mettre en avant l'ensemble des propositions présentées dans ce document et tenant compte des annonces du Plan Eau. Les retours d'expériences et échanges concrets ont confirmé la nécessité **d'améliorer l'acquisition de connaissances partagées sur les ressources en eau, de réduire les prélèvements et pour cela d'organiser la mobilisation de tous les « usagers » autour des objectifs de gestion, de préservation et de partage de l'eau, et les accompagner dans leurs démarches d'économies d'eau. Placer les enjeux de l'eau comme point d'entrée majeur des stratégies de développement territorial sera la clé de voute**, ainsi que l'ont reconnu à l'unanimité l'ensemble des participants.

Au terme de cette journée, **Bérangère Couillard**, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie, a rejoint Hervé Paul, Vice-président de la FNCCR, pour conclure le forum et conforter les éléments mis avant dans les différentes sessions au regard du Plan Eau récemment annoncé.

« Notre objectif : un territoire, un projet politique pour l'eau d'ici 2027. »

La Ministre a souligné le rôle central de la FNCCR, aux côtés de ses adhérents pour l'élaboration des politiques nationales de l'eau : **« La FNCCR est un partenaire précieux pour le ministère. J'aurai besoin de vous, tout au long de la mise en œuvre de ce plan, comme j'ai pu compter sur les collectivités durant son élaboration ».**

À travers l'ensemble de ses actions au service exclusif des collectivités locales et de leurs établissements publics, la Fédération est et restera engagée en faveur d'une gestion durable de l'eau au plus proche des territoires, en accompagnant ses adhérents et en contribuant activement aux réflexions nationales.

Créée en 1934, la FNCCR est une association regroupant plus de 850 collectivités territoriales et des établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics de distribution d'énergie, de gestion énergétique, d'eau et d'assainissement, de communications électroniques et de valorisation des déchets. Les adhérents de la FNCCR délèguent ces services (en concession) ou les gèrent directement (en régie).



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
20 boulevard de Latour Maubourg 75007 PARIS

fnccr.asso.fr

